



Communiqué

Service de l'eau

La Ville de Lausanne obtient du Canton de Vaud l'autorisation de construire pour le projet de reconstruction de l'usine de Saint-Sulpice (Saint-Sulpice II)

Cette future infrastructure de production d'eau potable est stratégique pour la région lausannoise. Cette décision marque une étape déterminante dans la réalisation de cette nouvelle usine, destinée à remplacer l'usine actuelle qui date de 1971.

Une étape clé après un long processus d'instruction

Le projet Saint-Sulpice II a fait l'objet d'une première mise à l'enquête publique en juin 2022, qui a suscité 75 oppositions, puis d'une mise à l'enquête complémentaire en février 2023, à l'issue de laquelle la majorité des oppositions ont été maintenue. La municipalité de la Commune de Saint-Sulpice et le Service de l'eau ont tenu des séances de conciliation à l'automne 2022 et au printemps 2023 avec les opposantes et opposants. C'est l'occasion ici de la remercier encore. La commune territoriale de Saint-Sulpice a ensuite transmis le dossier au Canton, avec un préavis positif à l'octroi du permis de construire et à la levée des oppositions.

Le Canton, à l'issue d'un processus coordonné entre le Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN), et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), a transmis le 28 mai 2026 sa décision autorisant la commune de Lausanne à construire une nouvelle usine de production d'eau potable sur le territoire de Saint-Sulpice. Cette autorisation est sujette à recours dans un délai de 30 jours.

Un projet stratégique pour l'approvisionnement en eau potable

Le Service de l'eau de Lausanne alimente en direct 260'000 habitants et les entreprises de 21 communes de l'agglomération. Il fournit également de l'eau à 50 autres distributeurs d'eau. L'usine de Saint-Sulpice constitue la principale ressource en eau et sa reconstruction nécessite aussi le maintien en service de l'usine actuelle pendant toute la durée des travaux.

Le projet Saint-Sulpice II prévoit la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable et de pompage, puis la démolition de l'usine actuelle. Cette dernière accuse le poids des années : la filière de traitement ne correspond plus aux standards actuels, en particulier au regard du traitement des micropolluants, et la station de pompage montre des signes de faiblesse. De plus, au vu de l'évolution démographique constatée dans l'ouest lausannois, la capacité de traitement doit être augmentée.

La nouvelle usine intégrera des procédés de traitement modernes, notamment la filtration membranaire (ultrafiltration et nanofiltration), le charbon actif et l'oxydation avancée. Elle permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Lausanne et d'un grand nombre de communes alimentées en eau par Lausanne, tout en répondant aux exigences actuelles et futures en matière de qualité de l'eau.

Prochaines étapes

Conformément à la procédure, un délai de recours de 30 jours court dès la délivrance de l'autorisation de construire. Au vu du nombre d'oppositions, la probabilité de recours est importante et l'entrée en force du permis de construire risque malheureusement d'être retardée.

Au niveau des coûts de construction, une demande de crédit complémentaire devra être soumise au Conseil communal de Lausanne. A ce jour, un montant de 92 millions a été voté. Le budget total de 125 millions, annoncé en 2022 (Préavis 2022/09), a été récemment mis à jour et s'élève à 137 millions. Cela est principalement dû au renchérissement important sur la période 2022-2026, ainsi



qu'à des évolutions du projet entre les phases d'avant-projet et de projet d'ouvrage, parmi lesquelles on peut citer les modifications de projet consenties suite aux oppositions : modification de l'implantation du bâtiment; réduction des abattages d'arbres; intégration d'une bande arborée au nord ; réduction supplémentaire des nuisances sonores en phase d'exploitation; éloignement des stockages de produits chimiques des parcelles voisines. De plus, afin de réduire l'impact environnemental et les nuisances de chantier, la technique de mise en œuvre des futures conduites au lac par forages dirigés a été choisie au lieu des fouilles classiques. Une demande de crédit complémentaire sera faite au Conseil communal lorsque la date du début des travaux sera imminente et que la majorité des soumissions seront rentrées.

Ces investissements sont entièrement financés par la vente d'eau potable, comme exigé par la Loi vaudoise sur la Distribution de l'eau. Le prix de l'eau potable ne sera pas impacté, vu les réserves constituées précisément dans ce but.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'eau «L'obtention de l'autorisation de construire pour Saint-Sulpice II constitue une étape essentielle pour garantir à long terme un approvisionnement en eau potable sûr et de qualité pour la population. Ce projet est le fruit d'un travail approfondi. Chaque retard supplémentaire présente un risque pour l'approvisionnement en eau».

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, tél. +41 79 444 03 23**

Lausanne, le 5 juin 2026

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3^e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont les cours d'eau, l'évacuation et l'épuration des eaux usées. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité'eau suisse.